

RÈGLEMENT

XIX ÉDITION DU CONCOURS PHOTO NATURE

LES OISEAUX SAUVAGES

Festival International du Tourisme Ornithologique FIO 2024

GRAND PRIX FIO 2023



The Pen and Inkwell
Jonathan Loir



Feria Internacional de
Turismo Ornitológico
Extremadura Birdwatching Fair
Parque Nacional de Monfragüe
Villarreal de San Carlos (Serradilla, Cáceres)



JUNTA DE EXTREMADURA
Consejería de Cultura, Turismo, Jóvenes y Deportes

www.fioextremadura.es
www.concursofioextremadura.es

RULES FOR THE 2024 CONTEST

1. PARTICIPANTS

Ce concours est ouvert à tout photographe amateur ou professionnel, quels que soient leur âge et nationalité. En participant, l'auteur s'engage à être l'auteur des images présentées et à être en possession des droits de diffusion sur leur contenu, sans aucune restriction d'agences ou entreprises.

L'inscription au concours est gratuite.

Pour participer il est nécessaire de s'inscrire en ligne sur le site du concours (<https://www.concursofioextremadura.es>) et de fournir en plus des données personnelles, une adresse mail valide à laquelle sera envoyé un message de confirmation d'inscription et de vérification. Si vous ne recevez pas de message après l'inscription, veuillez vérifier vos spam et si nécessaire contactez l'organisation.

Les organisateurs, les sponsors et autres entreprises qui aient un rapport direct ou indirect avec l'organisation du festival ne seront pas autorisés à participer.

2. THEMES ET CATEGORIES

Le concours est destiné à la photographie d'oiseaux en état sauvage d'après les catégories suivantes :

C1 – PORTRAITS D'OISEAUX

Images qui mettent en valeur les particularités et caractéristiques de l'oiseau. Le sujet peut être photographié en partie ou en totalité mais l'image doit transmettre une émotion à travers la pose, l'apparence, l'expression, le plumage, etc. L'oiseau doit être l'élément le plus important de la composition.

C2 – LES OISEAUX DANS LEUR ENVIRONNEMENT

L'image doit mettre en valeur l'étroite relation entre l'oiseau et son environnement. Le paysage doit occuper une partie importante dans la composition.

C3 – OISEAUX EN ACTION

Images d'oiseaux en action (vols, bandes, plongées, disputes, parades nuptiales, scènes de chasse ou alimentation, etc.) montrant des particularités de leur comportement. Le dynamisme de l'image, l'énergie et la difficulté de la prise de vue seront particulièrement pris en compte.

C4 – VISION ARTISTIQUE DES OISEAUX

Images qui offrent une perspective différente de l'oiseau à travers une interprétation créative et artistique, y compris grâce à l'utilisation de techniques spéciales.

C5 – JEUNES PHOTOGRAPHES

Catégorie réservée aux jeunes photographes de moins de 18 ans. Les moins de 18 ans ne pourront concourir que dans cette catégorie.

PRIX SPÉCIAL « PHOTOGRAPHE EXTREMEÑO / A »

Parmi toutes les images présentées, le jury sélectionnera une photographie réalisée par un/une photographe né/née ou résidant en Estrémadure, et prêtera une importance particulière au fait que l'image soit représentative d'une espèce dans son milieu naturel ou dans un lieu emblématique de la région.

NOUVELLE CATÉGORIE SPÉCIALE DE VIDÉOS SUR LA NATURE

Vidéos à thème libre liées à la nature, abordant sa conservation, son observation, sa connaissance ou son admiration des milieux aquatiques, terrestres et/ou aériens. Les œuvres audiovisuelles mettant en scène des personnes dans un cadre naturel seront également acceptées.

Le format des œuvres audiovisuelles présentées peut être édité pour améliorer leur qualité graphique et artistique. La durée minimale doit être de 30 secondes et la durée maximale sera de deux minutes (120 secondes).

Les vidéos participantes peuvent être présentées aux formats AVI, MPEG-2, MOV ou MP4 avec une résolution de 1920x1080p.

IMPORTANT : Pour la catégorie spéciale des vidéos nature, inscrivez-vous et envoyez des vidéos via le formulaire suivant <https://forms.gle/MNLwnbLzTkKc3uNj8>

Les photographies peuvent être prises partout dans le monde pour toutes les catégories.

L'évaluation des images et des vidéos se fera selon les critères suivants :

- Originalité, composition et qualité des images.
- Difficultés de la prise de vue et technique utilisée.
- Singularité ou caractère spectaculaire de la scène.

3. NOMBRE DES PHOTOS

Chaque participant (âgé de plus de 18 ans) pourra présenter un maximum de 20 images à répartir dans n'importe quelle catégorie (C1, C2, C3, et C4). Une même photo ne pourra concourir que dans une seule catégorie.

En ce qui concerne la catégorie de jeunes photographes (C5), le nombre d'images sera d'un maximum de 15 photographies.

Pour la nouvelle catégorie spéciale de vidéo, le nombre maximal de vidéos sera d'une vidéo par participant.

4. NOMS DES IMAGES

Le nom des fichiers envoyés doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Le nom du fichier doit commencer par le numéro de la catégorie de laquelle il fait partie (C1, C2, C3, C4 ou C5) suivi du titre de la photographie.
- Les noms des fichiers ne doivent pas commencer par des caractères spéciaux (par exemple, « # » ou « < > ») ni de ponctuation (par exemple, « accents », « ! », « ? »).
- Les espaces doivent être remplacés par des caractères de soulignement (_ sous tiret). Un exemple de nom de fichier correct serait : C3_Buse_en_vol.
- Il est préférable que le nom du fichier ne dépasse pas 20 caractères.
- Nommer les images de façon incorrecte peut conduire à la disqualification de ces images.

5. FORMAT

Seules seront retenues les photographies numériques qui conservent le fichier RAW. Les œuvres doivent être présentées obligatoirement en format digital (JPEG), avec un redimensionnement à 1920 pixels pour le plus grand côté, à 72 ppi, 2 Mb maximum, sans bordures, filigranes ou signature. Il est interdit de manipuler ou de modifier les images.

Seuls sont autorisés les réglages numériques modérés tels que :

- Ajustement du ton et du contraste, niveaux, balance des blancs, saturation, amélioration de la luminosité, éclaircissement, assombrissement.
- Traitement noir et blanc.
- Renforcement de la netteté, réduction du bruit.
- Élimination du vignettage, effacement des poussières, correction des défauts optiques.
- Recadrage dans la limite de 25% maximum de l'image originale.
- Photographies réalisées grâce à des techniques spéciales telles que : photographie haute vitesse, focus-stacking, HDR, plusieurs expositions prises dans un même lieu au même moment, à condition de mentionner la technique utilisée dans le champ description/commentaires. Dans tous les cas les réglages utilisés doivent être conformes aux principes d'authenticité du concours, à savoir ne pas induire le spectateur en erreur et ne pas donner une fausse image des réalités de la nature. Les photographies réalisées avec ces techniques doivent obligatoirement être présentées avec un fichier RAW et être réalisées au même endroit et approximativement au même moment. Le jury se réserve le droit de réclamer, si nécessaire, la séquence d'images qui constituent la prise de vue.
- Il est interdit d'ajouter ou d'effacer des objets ou des éléments de l'image.
- La surimpression de l'image n'est pas autorisée.
- Il n'est pas permis de présenter la même photographie ou une autre très similaire dans des catégories différentes.
- Les photos ne doivent pas comporter de cadres, de bordures, de filigranes, de signatures ou de légendes.
- Les images créées par intelligence artificielle ne seront pas acceptées.

Le jury se réserve le droit de réclamer aux photographes finalistes les explications qu'il considère nécessaire sur les conditions de la prise de vue. Le comité technique se réserve le droit de déclasser une œuvre si elle ne s'ajuste pas au règlement, aux thèmes ou catégories du concours.

Les participants dont les photographies auront été retenues pour la phase finale devront présenter le fichier RAW et le fichier haute résolution. Les images en haute résolution doivent être envoyées impérativement en format JPG ou Tiff et avec une résolution de 300 ppp. Ne pas fournir le fichier RAW provoquera le rejet de la photographie.

Dans le cas où serait détectée une volonté manifeste de tromper le public de la part de l'auteur d'une image, le jury pourra déclasser toutes les images qu'il aura présenté.

6. PRÉSENTATION DES ŒUVRES

La participation est gratuite et l'inscription doit se faire obligatoirement en ligne sur le site du concours:

<https://www.concursofioextremadura.es>

Il est obligatoire de fournir les données personnelles (nom, prénom, adresse postale et téléphone de contact) ainsi qu'une adresse e-mail pour valider l'inscription. Tous les photographes résidents en Extremadura (Espagne) qui souhaitent concourir pour le prix spécial « Photographe Extremeño / a » devront sélectionner cette option dans le champ prévu à cet effet du formulaire d'inscription.

Dans le champ description/commentaires de chaque photographie, il faudra inclure une description de la technique utilisée et toutes les données considérées importantes par l'auteur.

L'information apportée par l'auteur sur les images présentées dans le champ description/commentaires pourrait aider à leur évaluation par les membres du jury.

Le participant affirme que toute photographie qu'il présente au concours est son œuvre originale, qu'il est le seul détenteur des droits sur l'image concernée et que ceux-ci ne sont grevés d'aucun droit de tiers.

Les paramètres techniques de la prise de vue seront automatiquement consultés d'après les données inscrites et conservées dans le fichier image. Par conséquent il ne sera pas nécessaire de les détailler. Les données JPEG devront être laissées dans l'état pour chaque photographie.

Les photos déposées en ligne sur le site du concours seront gardées en « état provisoire » et pourront être remplacées ou éliminées jusqu'à ce que le participant décide de finaliser sa participation. Dans tous les cas, les images en « état provisoire » lors de la clôture du concours passeront à être considérées comme définitives.

Les vidéos participantes peuvent être présentées aux formats AVI, MPEG-2, MOV ou MP4 avec une résolution de 1920x1080p.

Pour la catégorie spéciale des vidéos nature, inscrivez-vous et envoyez des vidéos via le formulaire suivant : <https://forms.gle/MNLwnbLzTkKc3uNj8>

7. CALENDRIER

Le calendrier suivant est établi pour le développement du concours :

- Présentation des images : du 17 novembre 2023 au 2 janvier 2024 à 23h59 CET
- Délibération en ligne du jury pour évaluer les images et demande des fichiers RAW et haute résolution : du 8 janvier au 14 janvier 2024.
- Communication par e-mail aux gagnants et finalistes : à partir du 19 janvier 2024.
- Remise des prix FIO 2024 : le 24 février 2024.

Tous les participants devront être attentifs à leurs e-mails pendant la période de demande de fichiers RAW et haute résolution puisque la non-réception de ceux-ci dans les délais impartis sera passible de disqualification.

8. CODE ÉTHIQUE

Seules seront acceptées les images d'animaux libres et sauvages. Les prises de vue qui selon le jury, auraient pu mettre en danger la sécurité de l'oiseau photographié ou son milieu naturel seront rejetées, en particulier les images prises au nid ou d'oisillons. Les participants devront respecter le code éthique de l'association espagnole de photographes de nature (AEFONA) afin de garantir un respect total des animaux et de leur environnement.

Le code éthique d'AEFONA est disponible sur le site suivant :

<https://www.aefona.org/wp-content/uploads/2019/06/Codigo-etico-de-AEFONA.pdf>

9. ŒUVRES

Le participant ne pourra pas présenter une image déjà primée dans un concours international. Les images détectées à cet égard seront disqualifiées, même après avoir reçu un prix, auquel cas le participant devra les rendre.

10. DROITS D'AUTEUR ET D'EXPLOITATION

En participant au concours, le photographe confirme que toutes les photographies soumises ont été prises par lui et qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur. Le photographe est personnellement responsable en cas de violation des droits d'un tiers. De la même manière, les auteurs des images doivent disposer des permissions pertinentes pour la prise des photographies présentées au concours. Les conséquences de potentielles infractions incomberont uniquement au photographe et l'organisation du concours ne sera pas responsable.

Les lauréats conserveront les droits d'auteur.

La Direction Générale de Tourisme conservera dans ses archives une copie de haute qualité (JPEG) des images sélectionnées (copie apportée par les lauréats). Elle se réserve le droit de les utiliser sans limite de temps ou de lieu dans le contexte du concours ou à des fins de promotion, toujours sans but lucratif. Elle s'engage à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord de l'auteur et à ne céder sous aucun prétexte les droits d'exploitation des images à des tiers. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

11. JURY

L'information concernant le jury sera publiée sur le site internet du concours.

Le jury est formé de photographes de prestige et de membres de l'organisation. Les critères de sélection seront la créativité et la qualité technique de l'image. Le jury évaluera chaque image individuellement et dans le respect des règles de l'anonymat.

Le jury se réserve le droit de décision sur toutes les questions non prévues par ce règlement.

12. PRIX

Les prix décernés seront :

- Grand Prix FIO 2024. Montant : 2000 €.
- Prix des catégories C1, C2, C3, et C4 FIO 2024. Montant : 900 €.
- Prix catégorie C5 « Jeunes photographes » FIO 2024 : matériel photo d'une valeur de 700 €.
- Prix spécial « Photographe extremeño/a » FIO 2024. Montant : 900€.
- Prix spécial "Catégorie vidéo" FIO 2024. Montant : 500 €.

L'image choisie par le jury pour le prix au vainqueur absolu sera sélectionnée parmi les images lauréates des catégories C1, C2, C3 et C4 et recevra uniquement le montant du grand prix, soit 2000 €.

Autres prix pourraient être apportés par autres sponsors du concours.

La relation des prix offerts par les sponsors, si tel est le cas, sera indiqué et actualisé sur le site Web du concours. Les prix parrainés seront remis lors de la cérémonie du concours. En cas d'indisponibilité pour assister à l'événement, le/la gagnant(e) devra prendre en charge les frais d'expédition, gérés par le parrain du prix.

L'image gagnante du prix spécial « Photographe extremeño / a » sera sélectionnée parmi toutes les photographies présentées dans toutes les catégories, à condition que l'auteur soit né/e en Estrémadure (Espagne) ou bien y réside.

Le jury sélectionnera, en plus des images gagnantes, 39 images finalistes du concours photo nature FIO 2024, parmi toutes les catégories. L'ensemble de ces images donnera lieu à l'exposition FIO 2024.

Le paiement des prix se fera par virement bancaire.

La réglementation fiscale en vigueur sera appliquée aux prix perçus.

La cérémonie de remise des prix aura lieu le samedi 24 février dans le cadre de l'édition qui est organisée pour le Festival internationale du tourisme ornithologique et dans le cadre du programme d'activités.

Les lauréats qui ne pourront assister à la remise des prix s'engagent à enregistrer et envoyer une vidéo commentant leur travail pour projection lors du gala, et sa réception dans les délais est indispensable. L'organisation FIO 2024 contactera tous les participants avec des images gagnantes par e-mail si nécessaire, pour leur fournir des instructions détaillées sur cette action.

13. EXPOSITION FIO 2024

Sur le total des œuvres présentées, un minimum de 50 images seront sélectionnées, dont les lauréats et les finalistes choisis par le Jury. Ces images seront imprimées dans un format et un support de haute qualité pour être exposées lors de la célébration de la Foire internationale du tourisme ornithologique. Les photos sélectionnées, avec l'autorisation préalable des auteurs, feront partie d'une exposition permanente ou itinérante dont l'objectif sera de promouvoir le Festival International du Tourisme Ornithologique. En aucun cas, ils n'auront d'autre usage que celui indiqué ci-dessus.

14. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Les données personnelles fournis par les participants conformément la Loi Organique espagnole 3/2018, du 7 décembre, de Protection des Données à Caractère Personnel.

Plus d'information sur la politique de confidentialité et la protection des données dans <https://www.concursofioextremadura.es/Temas/Detail/362>

15. SITUATION SANITAIRE COVID - 19 ET DANS D'AUTRES SITUATIONS EXTRAORDINAIRES

Dans le cas où la situation sanitaire liée au COVID-19 ou d'autres situations extraordinaires l'exigerait, l'organisation prendra les décisions et actions nécessaires pour mener à bien l'événement dans un format différent. De la même manière, toutes les règles et conseils dictés par les autorités sanitaires lors de la remise des prix seront respectés pour assurer la sécurité de tous les participants.

16. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours photo implique l'acceptation du présent règlement.

Pour toute information relative à la participation au concours veuillez-vous mettre en contact avec l'organisation en écrivant à l'adresse suivante : concurso@fioextremadura.es



Feria Internacional de
Turismo Ornitológico
Extremadura Birdwatching Fair
Parque Nacional de Monfragüe
Villarreal de San Carlos (Serradilla, Cáceres)



JUNTA DE EXTREMADURA
Consejería de Cultura, Turismo, Jóvenes y Deportes

www.fioextremadura.es
www.concursofioextremadura.es